



Le crédit-temps est un système qui permet au travailleur de réduire (d'1/5 ou à mi-temps) ou de suspendre (complètement) son temps de travail pendant une période déterminée.

Conditions pour bénéficier d'un crédit-temps

1. Crédit-temps complet pendant douze mois : à la date de la demande de crédit-temps, le travailleur doit obligatoirement avoir été dans les liens d'un contrat de travail chez l'employeur pendant au moins 12 mois au cours des 15 mois qui précèdent.

2. Crédit-temps à 1/2 temps pendant 24 mois : à la date de la demande de crédit-temps adressée à l'employeur, le travailleur doit obligatoirement remplir les 2 conditions suivantes :

- avoir été dans les liens d'un contrat de travail chez l'employeur pendant au moins 12 mois au cours des 15 mois qui précèdent ;
- avoir été occupé au moins à 3/4 temps pendant les 12 mois qui précèdent.

3. Crédit-temps d'1/5 temps pendant 60 mois : à la date de la demande de crédit-temps adressée à l'employeur, le travailleur doit obligatoirement remplir les 2 conditions suivantes :

- avoir été dans les liens d'un contrat de travail chez l'employeur pendant au moins les 5 ans qui précèdent ;
- avoir été occupé à temps plein pendant les 12 mois qui précèdent.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, ces conditions sont toujours requises pour avoir droit au crédit-temps. Mais désormais, **des conditions supplémentaires pour pouvoir bénéficier des allocations de l'ONEM sont exigées.**

Conditions pour bénéficier des allocations de l'onem

Il faut distinguer 2 régimes : un régime général ; et un régime particulier qui s'appliquent aux travailleurs de plus de 55 ans.

1. Régime général

A) *Crédit-temps sans motif* (« pour son bien-être personnel »)

Le travailleur avec 5 ans de carrière comme salarié et 2 ans d'ancienneté chez l'employeur a droit à :

- soit 12 mois de suspension complète ;
- soit 24 mois de réduction à 1/2 temps ;
- soit 60 mois de réduction d'1/5 temps.
- ou une combinaison de ces systèmes jusqu'à concurrence d'un équivalent temps plein de 12 mois.

Cette suspension ou réduction s'accompagne du paiement par l'ONEM d'allocations d'interruption.

A noter qu'au niveau de la Commission Paritaire 329.02, le système permet d'opter pour une combinaison de l'un de ces systèmes jusqu'à concurrence d'un équivalent temps plein de 36 mois, mais seuls les 12 premiers mois seront couverts par des allocations d'interruption de l'ONEM.

B) *Crédit-temps avec motif : SOINS ET FORMATION*

Le travailleur avec 2 ans d'ancienneté chez l'employeur peut bénéficier d'un droit complémentaire aux allocations d'interruption d'au total 36 mois (quelle que soit la réduction du temps de travail) :

- pour prendre soin de son enfant jusqu'à l'âge de 8 ans ;
- pour octroyer des soins palliatifs ;
- pour assister ou octroyer des soins à un membre du ménage ou de la famille gravement malade ;
- pour suivre une formation.

Ce crédit-temps est cumulable avec le crédit-temps sans motif, mais pas avec le crédit-temps avec le motif « Enfant malade » (cfr ci-dessous).

C) *Crédit-temps avec motif : ENFANT MALADE*

Le travailleur avec 2 ans d'ancienneté chez l'employeur a droit à un droit complémentaire aux allocations d'interruption d'au total 48 mois maximum :

- pour octroyer des soins à son enfant handicapé jusqu'à l'âge de 21 ans ;
- pour assister ou octroyer des soins à son enfant ou à un enfant gravement malade faisant partie du ménage.

Ce crédit-temps est cumulable avec le crédit-temps sans motif.

2. Régime particulier pour les + de 55 ans

Le travailleur avec 25 ans de carrière professionnelle a droit aux allocations d'interruption à partir de 55 ans (anciennement 50 ans) dans le cadre d'une réduction à mi-temps ou d'1/5 jusqu'à l'âge de la pension.

Exception : Les travailleurs de 50 ans qui étaient déjà dans le régime avant le 1^{er} janvier 2012, mais qui n'ont pas fait une demande jusqu'à l'âge de la pension, peuvent continuer à bénéficier des anciennes dispositions s'ils introduisent un nouveau formulaire de demande jusqu'à l'âge de la pension.

Le crédit-temps est-il un droit ?

Il faut distinguer 2 situations :

1. l'employeur compte maximum 10 travailleurs :

Le crédit-temps n'est pas un droit et l'employeur est libre d'accepter ou de refuser le crédit-temps.

2. l'employeur compte 11 travailleurs ou plus :

Le crédit-temps est un droit reconnu à chaque travailleur. L'employeur est donc tenu dans tous les cas de répondre à sa demande.

Toutefois, dans cette seconde hypothèse, des limites existent :

☛ Le personnel de direction ne peut faire usage du crédit-temps que moyennant l'accord de l'employeur.

☛ Le nombre total de travailleurs qui peuvent bénéficier en même temps du crédit-temps ne peut en aucun cas dépasser une certaine proportion de l'effectif (= « seuil organisationnel »).

Pour les employeurs du secteur socioculturel (CP 329.02), le taux du seuil organisationnel a été fixé comme suit :

- 10% pour les entreprises comptant de 11 à 50 travailleurs ;
- 5% pour les entreprises comptant 51 travailleurs et plus (avec un minimum de 5 travailleurs pouvant en bénéficier conjointement).

A noter que ce seuil peut être revu à la hausse via le règlement général de travail (RGT) propre à chaque employeur. Dans le cas où l'employeur souhaite privilégier le crédit-temps, il a donc peut-être intérêt à augmenter ce seuil. Par exemple une structure de 12 employés ne pourrait avoir deux employés simultanément en crédit temps. Et donc serait **obligée** de reporter tout autre demande.

☛ L'employeur peut postposer la date du crédit-temps pour des raisons internes ou externes impératives. En cas de report pour l'une de ces raisons, le droit au crédit-temps doit prendre cours au plus tard 6 mois à compter du jour où il aurait été exercé en l'absence de report.

Damien REVERS

EN BREF:

! La commission paritaire 329.02 prévoit une indexation des salaires de 2% à partir du 1^{er} mars 2012

Service juridique

Ce service offre des réponses personnalisées et gratuites à toutes vos questions relatives de près ou de loin à la gestion quotidienne de votre asbl. Au-delà de deux heures de travail, cette aide s'inscrit dans le cadre d'un échange de service.

Pour bénéficier de ce service juridique, contactez Damien, le Lu et Je au 02 286 95 75, et le Ma et Me au 081 39 06 96, ou via damiens.revers@reseau-idee.be

POINT DE VUE

L'engagement... dans une époque obscure

Philosophe et psychanalyste franco-argentin, Miguel Benasayag fut aussi résistant guévariste. Lors de son passage à Bruxelles¹, l'homme pour qui « résister c'est créer » jette un pavé dans la mare de l'éducation permanente. Pour poursuivre notre réflexion sur le changement collectif et enrichir nos pratiques d'ErE à partir d'autres regards, voici un recueil de quelques-unes de ses idées.

Epoque obscure

« Nous sommes dans une époque obscure². L'obscurité est la non visualisation d'un horizon de dépassement. Quand j'étais en prison (NDLR : *comme résistant, durant la dictature argentine*), les gens s'effondraient, mais malgré tout, il y avait toujours un horizon lumineux. Aujourd'hui, on ne sait même pas comment on va éviter l'horreur. On est en pleine rupture de l'axe central de la modernité, du mythe du progrès, de la future promesse. Pire, cette promesse devient menace. Le futur est menaçant, écologiquement, économiquement, etc. Et notre société ne sait pas comment agir avec la menace. »

Complexité, non-savoir et laboratoires sociaux

« Aujourd'hui, tout est complexe. L'engagement ne peut plus être l'engagement du "il n'y a qu'à". A partir d'un certain niveau de complexité, la rationalité se casse la figure. Il faut donc accepter qu'il y ait du non-connaissable et penser l'engagement sous la complexité. On ne peut pas s'adresser à une population maghrébine ici en disant qu'on va résoudre ses problèmes alors que pour elle c'est peut-être nous qui avons un problème. C'est donc un sacré défi pour l'éducation populaire, car on croit que si on donne de l'éducation au peuple, on fait du bien. Il y a pourtant un rapport à faire entre "savoir" et "pouvoir": si j'apprends ce que tu m'enseignes, je vais incorporer la structure de pouvoir que tu m'apprends. Un analphabète qui va être alphabétisé va savoir lire la loi du maître...

Agir, c'est trouver et construire les lieux dans lesquels les non-sens de notre culture peuvent être exprimés, c'est aller à la recherche d'un non-savoir. C'est la base de ce que nous appelons les "laboratoires sociaux": créer des lieux populaires et concrets dans lesquels, avec d'autres, on peut mettre en avant les non-savoirs partagés. Toute population est porteuse de savoirs, mais des savoirs qui sont ensevelis par les savoirs dominants. La priorité doit aller

aux processus d'émancipation plutôt qu'aux modèles. L'animateur n'est pas là pour "faire" le laboratoire social, pour modeler l'autre. Il s'agit plutôt de partager le non-savoir, développer une puissance d'agir, dépasser les étiquettes... Il faut donc produire les savoirs populaires et par là s'émanciper. »

Eloge du conflit et convergence des luttes

« L'éloge du conflit, ça veut dire que la lutte fait partie de la vie. Que la résistance soit une condition humaine existentielle est une très bonne nouvelle ! Tout comme, tout au long de sa vie, on mange, on boit, on fait l'amour... On lutte aussi ! Ce n'est pas : on lutte et comme ça c'est fini.

J'appuie la conflictualité des luttes. Ce n'est pas un bénéfice que les différentes luttes convergent. C'est ça la résistance au capitalisme, car le capitalisme lui-même n'est pas centralisé et c'est ça qui fait sa force. Cette multiplicité conflictuelle permet d'avancer. Il faut démultiplier la puissance, ne pas la canaliser, ne pas la discipliner. Ne pas passer du social au politique : la lutte sociale est politique ! »

L'engagement « est » un monde meilleur

« C'est très difficile de s'engager dans des luttes sans une promesse. Les Occidentaux évaluent leur vie en terme d'investissement/profit. Il faut que mon action soit positivement évaluable. Pourtant, je ne m'engage pas "pour" un monde meilleur, mais mon engagement "est" un monde meilleur. Le défi est de sortir du moteur promesse pour aller vers un moteur immanent. C'est un type d'engagement pour lequel il y a un pari : accepter une certaine incertitude et l'assumer.

Il faut accepter que l'histoire n'est pas un cheminement de l'obscur vers le lumineux. A une époque obscure succède une époque lumineuse. A une époque lumineuse succède une époque obscure. Ça ne peut pas toujours aller bien. Il faut en appeler à la sagesse. Je ne lutte pas pour la lutte finale. Je lutte face à une injus-

SOMMAIRE

Épinglé pour Vous 2

- *Cooptic: une co-formation d'animateurs de réseau*
- *Mobilité durable: du côté de nos malles pédagogiques*
- *Les champs de l'éducation: les traces*
- *Rio + 20*

Côté membres 3

- *Comprendre l'école.*
- *Assises dans les coulisses.*

Le coin du juriste 4

- *Crédit temps : nouvelles règles.*

INFOR'IDée est le bulletin de liaison trimestriel des membres effectifs du Réseau IDée

Édition et diffusion

Réseau IDée
266, rue Royale à 1210 Bruxelles
T. 02 286 95 70 / F. 02 286 95 79
info@reseau-idee.be
www.reseau-idee.be

Ont collaboré à ce numéro

Marie BOGAERTS • Christophe DUBOIS •
Damien REVERS • Céline TERET •
Joëlle VAN DEN BERG •

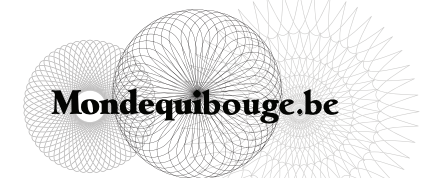
Mise en page

César CARROCERA GIGANTO

tice. Et si cette lutte triomphe, va s'installer une société non pas de la justice mais de nouvelles injustices. Il y aura donc demain d'autres luttes dont je n'ai aucune idée aujourd'hui. Le courage, c'est ça : ne pas mesurer son niveau d'engagement et accepter que la lutte ne soit pas finale. Le rendez-vous du mercredi soir pour sauver le monde autour de petits-fours... Le capitalisme se marre face à cet engagement-là ! »

Propos rassemblés par CÉLINE TERET

Lire l'intégralité de cet article sur



¹ Le 6/03/2012, Miguel Benasayag était présent à Bruxelles pour la formation « Education populaire : agir dans la complexité » organisée par le Collectif Formation Société asbl (www.cfsasbl.be) et une conférence dans le cadre de l'Université Populaire (www.universitepopulaire.be)

² Sur base du titre de son dernier ouvrage « De l'engagement dans une époque obscure », coécrit avec Angélique Del Rey (éd. Le passager clandestin, 2011)

"Cooptic", une co-formation d'animateurs de réseau !

De fin mars à septembre, 60 personnes issues de 3 pays européens (France, Espagne et Belgique), suivront une formation d'une centaine d'heures pour acquérir et échanger des compétences en termes d'animation de réseau ! Comment démarrer un réseau coopératif, quels outils pour quoi faire, comment diffuser l'information, comment consolider un réseau... Voilà quelques ingrédients au menu de ce projet fruit d'un partenariat entre le CRIE de Mouscron et 3 autres structures : Outils-Réseau (FR) - Montpellier SupAgro (FR) - Aposta - escola de cooperativisme (ESP).

A noter : à l'issue de ces échanges, les formés deviendront à leur tour formateurs et s'engageront ainsi à former 10 autres personnes (vous peut-être ?) ! De quoi consolider notre réseau d'acteurs en ErE et renforcer notre dynamique d'échanges de pratiques et de réflexions.

5 belges participeront à l'aventure : Christian Dave (CRIE de Saint-Hubert), Philippe de Saint Louvent (CRIE de Mouscron), Nicolas Dachy (CRIE de Mouscron), Gatien Bataille (CRIE de Mouscron) et Marie Bogaerts (Réseau IDée).

Nous vous tiendrons au courant de leurs avancées !



Rio+20 : le point de vue de la société civile

Depuis le premier sommet de la terre organisé par les Nations Unies à Rio de Janeiro en 1992, le concept de développement durable s'est largement répandu. 20 ans plus tard, le concept a fait flores. Quel sens les associations donnent-elles aujourd'hui au développement durable? Qu'attendons-nous de la conférence des Nations Unies Rio+20 en juin 2012? Pour y répondre, Associations21* a invité plusieurs organisations – dont le Réseau IDée – à participer à un exercice ludique et prospectif sur la vision à long terme de la société civile en matière de développement durable. Résultat : un rapport intitulé « Télescope : quand la société civile imagine une société durable en 2050 ». Pas un document rébarbatif, mais des modèles imaginaires, des valeurs centrales illustrées par de belles métaphores, quelques pistes pour tracer le chemin vers cette société durable. Cet apport a été rendu public en mars dernier lors d'un forum associatif rassemblant quelque 200 participants de tous bords (associatifs, scientifiques, pouvoirs publics, politiques, ...). Le Réseau IDée y a notamment présenté les apports de son récent colloque sur le changement social (lire ci-contre).

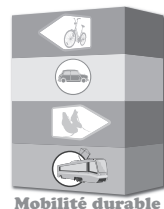
Téléchargez le rapport sur www.rioplus20.be

* Associations21 est une plateforme qui vise à faciliter la concertation et les collaborations entre les associations de Belgique francophone, en matière de développement durable. Le Réseau IDée en est membre. www.associations21.be



Mobilité durable : ça bouge du côté de nos malles pédagogiques !

Entièrement mise à jour, la malle pédagogique « mobilité durable » compile dossiers pédagogiques, ouvrages jeunesse, jeux, DVD et documents d'informations, pour sensibiliser les 8-14 ans (voire les 5-18 ans) à la mobilité durable et ses enjeux. Elle est empruntable gratuitement (+caution) au Réseau IDée (uniquement à Bruxelles).



Infos et réserv.: 02 286 95 73 - sandrine.hallet@reseau-idee.be

Les champs de l'éducation : graines de changement social ? Les traces !

Comment l'éducation à l'environnement, au développement, à la citoyenneté, à la santé, l'éducation scolaire ou permanente, comment ces divers champs éducatifs abordent-ils la question de la transition, vers un autre « vivre ensemble » ? On voudrait du changement social, mais pour quelle société et défini par qui ? Pour répondre à ces questions, le Réseau IDée a initié et coordonné un colloque qui s'est tenu à Bruxelles le 1er février dernier. Résultats en chiffres: plus de 200 participants, 4 conférences, 8 ateliers, 24 initiatives, 7 partenaires. Bien plus que des chiffres, ce fut surtout du contenu, que vous pouvez désormais découvrir sur www.reseau-idee.be/colloque-changement-social. Vous y retrouverez les textes et les vidéos des conférences, les rapports d'ateliers et les initiatives présentées, les témoignages de participants, des compléments à lire...

Ce colloque voulait être une graine. La voilà plantée. Reste à chacun à l'arroser, pour la faire grandir et porter ses fruits. Pour ce faire, un agenda relève également plusieurs initiatives (formations, conférences, rencontres intersectorielles...) organisées en 2012 et prolongeant la réflexion et les pratiques éducatives en matière de changement social.



Les champs de l'éducation Graines de changement social ? Traces Colloque > Bruxelles, 1^{er} février 2012

Comprendre l'école

Il y a tout juste un an se clôturaient les « Assises de l'ErE à l'école », coordonnées par le Réseau IDée. Un point d'orgue qui se voulait un point de départ. Certains ont directement emboîté le pas, comme le CRIE de Mouscron qui, fin d'année, lançait une formation « pour mieux comprendre l'école ». Flash-back et perspectives.

« Mieux comprendre l'école pour pouvoir tisser des relations plus riches, plus solides » : voilà l'une des propositions lancées par les enseignants et animateurs au sortir des « Assises de l'ErE à l'école ». Une invitation reçue 5/5 par le CRIE de Mouscron, qui organisait les 13 et 22 décembre dernier deux journées de formation sur ce thème, avec un formateur à la croisée des chemins : Christophe Vermonden, ancien coordinateur de l'asbl Empreintes - CRIE de Namur et actuellement conseiller pédagogique à la Fédération de l'enseignement fondamental catholique (FédEFoC)...

Au programme du premier jour : « Comprendre l'école, comment elle fonctionne, qui y fait quoi ? » Au deuxième jour : « entrer en relation avec l'école : qu'est ce qu'on fait ensemble ? ». Ainsi, la vingtaine d'animateurs et coordinateurs participant, issus de 7 associations, ont notamment eu l'occasion de :

- découvrir ou approfondir leurs connaissances sur les dispositifs du système scolaire qui entourent l'enseignant et ses élèves : les nombreux décrets, les niveaux de pouvoirs ;
 - mieux percevoir le contexte de l'école, les pressions, les contraintes, les tensions...
 - apprendre à décrypter le modèle de fonctionnement d'une école, d'un enseignant : qui est au centre ? Les élèves (normalement), les savoirs, les adultes ?
 - mieux identifier comment et quand rencontrer l'enseignant, l'équipe éducative ;
 - in fine, d'appréhender la complexité du contexte scolaire.
- Le tout avec des méthodes variées, interactives, qui ont également permis un dialogue et un partage d'expériences et de réflexions entre les animateurs présents. Par exemple, découvrir les « vraies journées » d'un enseignant et d'un directeur... et les confronter à leurs représentations du métier. De quoi faire tomber certains stéréotypes.

Tensions et mutations

« J'ai mieux pris conscience de certaines tensions inhérentes à l'école », confie Joëlle van den Berg, participante. Parmi ces tensions, d'une part la volonté de développer le vivre ensemble, et d'autre

part un contexte sociétal qui pousse à l'individualisme et à l'épanouissement individuel. Ou encore la pression sur l'école en tant que fournisseur de compétences pour le marché de l'emploi alors que dans le même temps, le diplôme n'est plus la garantie d'un emploi stable et d'une insertion professionnelle. Des mutations aussi, qui fragilisent les identités professionnelles : les enseignants ne sont plus détenteurs DU savoir à transmettre mais sont appelés à donner des clés et des outils d'accès au savoir et de compréhension du monde dans lequel évoluent les jeunes.

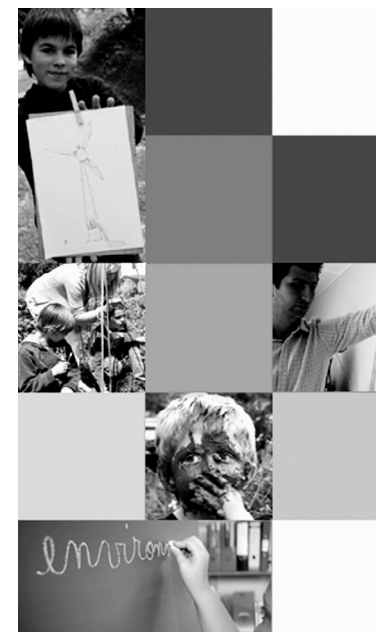
Un métier et un cadre pas toujours évident, il est vrai. Et Joëlle de citer un exemple : « J'ai mieux perçu la rudesse des documents de référence, notamment celui sur les compétences, que j'apprécie beaucoup au départ, mais qui m'a paru plus difficile quand il a fallu faire un exercice de mise en application d'une activité sur cette base ».

Qu'est ce qu'on fait ensemble ?

Dans les bons conseils « partenariat » glanés lors de cette formation, la participante retient ceux-ci : « la Journée macro est un bon lieu pour rencontrer les équipes enseignantes dans leur école, 2 jours par an, mais à planifier une année avant ! Autre conseil : poser clairement la question "Pourquoi avez-vous fait appel à moi ?" qui invite l'enseignant à clarifier ses objectifs de partenariat avec les asbl, ce qui n'est pas toujours chose évidente pour lui. Et à l'inverse, l'utilité pour l'association de faire une liste de ce qu'elle peut apporter à la classe (renouer le lien à la nature, telles compétences transversales ou disciplinaires, etc.) ». A propos de compétences, on identifiait « l'éveil » comme l'une des plus grandes portes d'entrée pour l'ErE. Mauvaise nouvelle : il serait le parent pauvre des écoles, au profit des maths et du français. Heureusement, on apprend aussi que le réseau libre refait son programme d'éveil car inadapté et illisible.

Vous voulez en apprendre plus ?

Retrouvez les traces très complètes de cette formation sur <https://sites.google.com/site/comprendrerecole>



Assises dans les coulisses

Parmi les actions engagées à la suite des Assises, citons tout particulièrement le travail réalisé actuellement par une quinzaine d'inspecteurs au sein de l'administration de l'enseignement de la Communauté française (Agers) et piloté par Philippe Delfosse. Ce groupe travaille de manière soutenue à la rédaction d'un document qui développera et illustrera les portes d'entrée pour l'ErE dans les référentiels inter-réseaux de compétences (objectif 3 des Assises). Après sa parution, il fera l'objet dans le courant de l'année scolaire prochaine, de séances de formation et d'information de l'inspection, des directions, de conseillers pédagogiques, des enseignants... mais également du monde associatif ! Ce sera une année cruciale pour l'ErE à l'école, car elle précède un focus que réalisera l'inspection sur l'ErE lors de leur évaluation dans les écoles en 2013-2014. Mieux cette démarche sera préparée sur le terrain, plus riche elle en ressortira !

Signalons par ailleurs que le Groupe de travail transversal (GTT) institué à la fin des Assises se rencontre trois fois par an comme prévu. Il travaille directement à la réalisation d'un "outil global" de présentation de l'ErE et à un module de sensibilisation à l'attention des directions d'écoles. Nous en parlerons dans les prochains Infor'Idée. Le site www.assises-ere.be continue à vous informer.